



RCS : LE HAVRE

Code greffe : 7606

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LE HAVRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00170

Numéro SIREN : 395 073 034

Nom ou dénomination : CENTRE HAVRAIS DE DISTRIBUTION REGLEMENTEE

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2012 sous le numéro de dépôt 2663

CHDR CARE

Société Anonyme
au capital de 40 000 Euros

Siège social
Route de la Plaine – 76700 ROGERVILLE

R.C.S. LE HAVRE B 395 073 034

TRIBUNAL de COMMERCE du HAVRE

DEPOT DU 25/10/2012

R.C.S. 94B170 A2663

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MERCREDI 17 OCTOBRE 2012**

L'an deux mille douze, le 17 Octobre à quatorze heures trente, Madame et Messieurs les administrateurs de C.H.D.R. se sont réunis en Conseil d'Administration, dans les bureaux de LBC SOGESTROL, sur convocation de leur Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du Procès-verbal de la précédente réunion,
- Agrément d'une cession d'actions,
- Démission d'un Administrateur,
- Cooptation d'un nouvel Administrateur,
- Questions diverses.

Etaient présents :

- Monsieur Alexandre MONGELLAZ, Administrateur et Président,
- Monsieur François HAAS, Administrateur,
- Maison JAMEIN, représentée par Madame Delphine GILLOT, Administrateur,
- Transports BUFFARD, représentés par Monsieur Marc BENARD, Administrateur,
- LBC SOGESTROL, représentée par Monsieur Thierry PICARD, Administrateur.

Le Conseil d'Administration, ainsi composé, est déclaré en état de délibérer valablement.

Le Procès-verbal de la précédente réunion est lu et adopté, puis les Membres du Conseil délibèrent comme suit :

AGREMENT D'UNE CESSION D'ACTIONS

Monsieur le Président expose aux Membres du Conseil que par courrier en date du 27 Septembre 2012, la Société BUFFARD, qui détient 199 actions, et Monsieur Marc BENARD, qui en détient une, ont soumis à l'agrément du Conseil la cession de la totalité desdites actions leur appartenant au profit de la Société SOGESTRAN.

Il en donne le prix et les modalités, et invite les Membres du Conseil, en application des dispositions prévues à l'Article 11 des Statuts de la Société, à statuer sur l'agrément sollicité.

N

Après délibération, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, conformément à l'Article 11 des Statuts, d'agréer la Société SOGESTRAN en qualité de nouvel Actionnaire.

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

En conséquence de la décision qui précède, Monsieur le Président fait part aux Membres du Conseil que la Société BUFFARD, représentée par Monsieur Marc BENARD, a notifié dans son courrier du 27 Septembre 2012 son intention de démissionner du poste d'Administrateur qu'elle occupait au sein de la Société.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'accepter, à compter de ce jour, la démission de la Société BUFFARD de son mandat d'Administrateur.

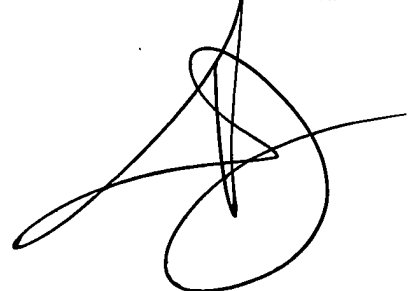
COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

En remplacement de la Société BUFFARD, Monsieur le Président propose au Conseil la nomination de la Société SOGESTRAN.

Après échange de vues, le Conseil décide à l'unanimité de nommer, à compter de ce jour, la Société SOGESTRAN, Société Anonyme au Capital de 7.609.963,50 Euros, immatriculée au RCS du HAVRE sous le N° B 304 891 641, dont le Siège Social est au HAVRE (76600) 11 Rue du Pont V, Administrateur, à titre provisoire, en remplacement de la Société BUFFARD, sous réserve de la ratification de cette nomination par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Monsieur Pascal GIRARDET, Directeur Général de la Société SOGESTRAN, a fait savoir par avance qu'il acceptait, au nom de ladite Société, le mandat d'Administrateur ainsi conféré, et qu'il en assurerait personnellement la représentation, aux lieu et place de Monsieur Marc BENARD qui était auparavant le Représentant Permanent de la Société BUFFARD, ayant également précisé qu'il satisfaisait à toutes les conditions requises par la Loi et les Règlement pour l'exercice dudit mandat.

Pour copie certifiée conforme
Le Directeur-Général



Société « **BUFFARD LOGISTIQUE** »

Anciennement dénommée « TRANSPORTS BUFFARD TB »

Société par Actions Simplifiée au capital de de 400.000 Euros

Dont le siège social est Chaussée de la Moselle, 76600 LE HAVRE

Immatriculée au Registre du Commerce et des Société du HAVRE N° 301 545 414

Représentée par son Président Monsieur Marc BENARD

**CENTRE HAVRAIS DE
DISTRIBUTION REGLEMENTEE**

sigle : CHDR & nom commercial : CARE

Route de la Plaine

76700 ROGERVILLE.

Le Havre, le 17 octobre 2012

Messieurs,

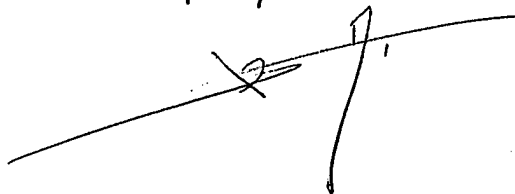
Je vous informe, par la présente, de ma démission, à compter de ce jour de mes fonctions d'administrateur de la SA «**CENTRE HAVRAIS DE DISTRIBUTION REGLEMENTEE**» sigle : CHDR & nom commercial : CARE **pour des raisons personnelles.**

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Société « **BUFFARD LOGISTIQUE** »

Représentée par son Président Monsieur Marc BENARD

Le 17/10/2012

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a vertical line and a horizontal stroke.

SOGESTRAN

11, rue du Pont V - B.P. 7012 - 76080 Le Havre
Tél. : (33) 02.35.53.50.47 - Fax : (33) 02.35.24.00.52 - Télex : Sotran 190 571



LE HAVRE,
Le 17 Octobre 2012

CENTRE HAVRAIS DE DISTRIBUTION REGLEMENTEE
C.H.D.R - CARE
Route de la Plaine

76700 ROGERVILLE

Réf. Isabel BROXOLLE - 18 / Service Juridique

Messieurs,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'en ma qualité de Directeur Général de la Société SOGESTRAN, S.A. au Capital de 7.609.963,50 €, dont le Siège Social est à LE HAVRE (76600) 11 Rue du Pont V, immatriculée au RCS de LE HAVRE sous le N° B 304 891 641, nouvel Administrateur de votre Société, j'en assurerai la représentation permanente, *à compter de ce jour.*

Vous trouverez sous ce pli :

- une photocopie de ma carte nationale d'identité,
- une attestation de filiation,
- une déclaration de non condamnation.

Vous en souhaitant bonne réception,

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Pascal GIRARDET
Directeur Général

PJ